



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Fréquentation du tourisme de mémoire

Rectificatif en date du 8 février 2021 : prolongation de l'avis d'opportunité

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : ministère des Armées – Observatoire économique de la défense

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2017, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête « Fréquentation du tourisme de mémoire » présenté par l'Observatoire économique (OED) de la défense du ministère des Armées.

Il s'agit d'une enquête nouvelle. Le tourisme de mémoire consiste en : « *une démarche incitant le public à explorer des éléments du patrimoine mis en valeur, pour y puiser l'enrichissement civique et culturel que procure la référence au passé* ». Il s'agit d'une filière touristique très hétérogène en termes de pratiques (visites ou non guidées), de clientèles (groupes, scolaires, étrangers), de sites mémoriels (témoins, commémoratifs, informatifs, pédagogiques) et d'acteurs (collectivités, associations, ministères, États étrangers, etc.). L'activité touristique consiste à visiter des sites mémoriels. Le ministère des Armées est un acteur essentiel dans la promotion du tourisme de mémoire sur les plans mémoriel (honorer les sacrifices consentis par la nation), organisationnel (structurer le secteur) et financier (environ 22 M€ sont consentis annuellement pour les actions culturelles et la mise en valeur du patrimoine). Il travaille en collaboration avec les autres acteurs de l'État, notamment le ministère en charge du tourisme et les collectivités territoriales. Toutes ces initiatives concourent à stimuler la demande touristique.

Au-delà de la dimension civique qu'elle revêt, la visite de sites de mémoire en France constitue un formidable enjeu d'attractivité pour les territoires, souvent ruraux, en complément de l'offre touristique traditionnelle. Une meilleure compréhension de la dimension économique et sociale de cette filière est indispensable à l'évaluation des politiques publiques menées en la matière.

L'OED, en tant que service statistique ministériel, souhaite disposer d'un système d'information qui permettra de recenser l'offre et la demande en matière de tourisme de mémoire et de répondre au besoin de fournir des informations fiables d'ordre statistique sur la fréquentation du tourisme de mémoire en France. Outre les services internes au ministère (DPMA), les utilisateurs potentiellement intéressés par ces informations sont aussi les acteurs locaux du tourisme en France.

L'enquête permettra une meilleure estimation de l'information qui fait défaut à la statistique sur la fréquentation des sites mémoriels. En effet, les enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air (camping) ne fournissent pas de statistiques spécifiquement sur la fréquentation des sites mémoriels. Plusieurs études ponctuelles récentes ont eu pour but d'apprécier à la fois le poids économique des sites de mémoire, en France ou dans certaines régions, mais aucune enquête du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

système statistique public ne collecte une information régulière et précise sur la demande de tourisme de mémoire sur l'ensemble du territoire national.

Le nombre de questions posées sera réduit. L'information collectée concernera notamment :

- le calendrier d'ouverture dans l'année ;
- le nombre d'entrées annuelles du site ;
- la part des entrées gratuites / payantes ;
- la part dans les entrées : des scolaires / groupes / étrangers.

Il s'agit d'une enquête annuelle sur trois ans (2018, 2019 et 2020). L'enquête portera sur les structures disposant d'un accueil, quelle que soit leur taille ou leur localisation sur le territoire de la France métropolitaine. Celles-ci seront sélectionnées dans le répertoire Sirene des unités légales, dans le répertoire national des associations (RNA) et par avis d'experts (ministère des Armées, Office national des anciens combattants et victimes de guerre ONAC-VG, labels, réseaux, etc.). Un répertoire de l'offre touristique de mémoire sera constitué et mis à jour annuellement. On interrogera exhaustivement les structures identifiées. Au total, 300 structures environ seront interrogées, tous les ans. La collecte sera multimode, de novembre à décembre.

Un comité de pilotage interne au ministère des Armées sera constitué pour établir le questionnaire et suivre le déroulé du projet. L'OED assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la procédure. Le comité de pilotage réunira la DPMA (Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées), ainsi que des représentants du tourisme de mémoire par type de structure.

L'enquête donnera lieu à des publications dans la collection Ecodef statistiques, le répertoire de l'offre mémorielle sera mis en ligne ainsi que des résultats agrégés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années 2018, 2019 et 2020.

L'avis d'opportunité est prolongé pour les années de constat 2021, 2022 et 2023 à la demande des producteurs.